

Postulat pour le Conseil Communal de Gland

Il est temps et urgent de s'interroger sur les installations de caméras de vidéosurveillance sur le territoire communal de Gland !

**Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,**

La sécurité des citoyennes et citoyens est une priorité pour notre commune, et la vidéosurveillance peut jouer un rôle dissuasif face aux infractions, au vandalisme et aux comportements inciviques.

La vidéosurveillance apporte plusieurs avantages en matière de prévention, de dissuasion et est un appui majeur pour les enquêtes de police en cas de délit ; considérant que plusieurs espaces publics de notre ville, tels que la zone du bord du lac, les bâtiments administratifs, les infrastructures sportives, ainsi que d'autres lieux d'intérêt public, sont fréquentés par de nombreuses personnes et nécessitent une vigilance accrue.

Le *Règlement communal sur la vidéosurveillance* qui fixe les principes et limites concernant l'installation et l'utilisation de caméras sur le domaine public (voir en annexe) et qui établit des bases pour un cadre juridique conforme au respect de la vie privée ;

Nous, soussignés, demandons à la Municipalité de bien vouloir étudier la possibilité et la faisabilité de :

1. **Installation de la vidéosurveillance - caméras** sur l'ensemble du territoire communal, y compris dans les zones stratégiques notamment à l'entrée et sortie de la ville par la route et par le train, cela afin d'assurer la sécurité de notre population, protéger aux maximum les biens de la ville ainsi que les commerces.
2. **Installer des caméras de surveillance autour des bâtiments communaux et des infrastructures sportives et culturelles** où leur présence pourrait réduire les risques de vandalisme, d'incivilités ou autres infractions.
3. **Étudier les modalités d'accès aux enregistrements**, en veillant à respecter les normes de confidentialité et de protection des données personnelles, conformément aux dispositions du *Règlement communal sur la vidéosurveillance*.
4. **Établir un bilan annuel de l'efficacité de ce dispositif**, à travers un rapport qui évaluerait la pertinence des installations, leur impact sur la sécurité publique, et les éventuels ajustements nécessaires.
5. **Informer et consulter la population** sur l'implantation des caméras, de façon transparente et en respectant les droits des citoyens, en vue de favoriser une adhésion collective au projet.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil communal de saisir cette belle opportunité. A travers votre soutien, il permettrait de donner à notre Municipalité les moyens nécessaires pour qu'un cadre sécuritaire optimisé soit mis en place dans le respect des libertés individuelles et de la protection de la vie privée.

Nous vous remercions pour votre écoute attentive et nous vous invitons à soutenir ce postulat afin d'avoir une ville où il fait bon d'y vivre.

Gland, Conseil Communal du 12 décembre 2024

Hors Parti

José CAIANO

Hors Parti Hors

Dominique PERNET

Hors Parti

Stella MOTTA-LARRIVE

Hors Parti

Arnaud DURAND

UDC

Bernard KAESLIN

Source ;

https://www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Reglements/Reglement_videosurveillance.pdf